



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

MESURES TOUCHANT LA RETRAITE : OUI À DES INCITATIFS, NON À DES PÉNALITÉS

Québec, le 13 février 2012 – Alors que le gouvernement du Québec se penche sur l'avenir des régimes de retraite, l'AREQ, qui regroupe plus de 55 000 personnes retraitées, rappelle qu'elle appuie les incitatifs visant à permettre aux personnes âgées qui le veulent de demeurer sur le marché du travail ou d'y retourner. Toutefois, elle s'oppose aux mesures coercitives et pénalités visant à décourager les travailleuses et travailleurs de prendre leur retraite.

« Le débat est mal engagé. Plutôt que de tenter de créer des conflits intergénérationnels en agitant des épouvantails, notre objectif, comme société, devrait être de nous assurer que l'ensemble des personnes âgées bénéficient d'une rente de retraite décente, un point c'est tout. Nous avons le devoir de respecter les choix propres à chacune et à chacun et d'encourager leur participation à la société, sous quelque forme que ce soit », a souligné le président de l'AREQ, Pierre-Paul Côté.

En ce sens, l'AREQ s'oppose à ce qu'on repousse l'âge d'accès à la pension de la sécurité de vieillesse (PSV), au fédéral. Elle s'oppose également à ce que le gouvernement impose une pénalité accrue aux personnes qui retirent le Régime de rentes du Québec (RRQ) avant 65 ans. À l'inverse, elle accueille favorablement, par exemple, l'instauration de crédits d'impôt pour les travailleurs d'expérience qui veulent rester en emploi.

L'AREQ souligne enfin qu'elle entend contribuer de manière constructive à la réflexion entourant l'avenir des régimes de retraite, dans la mesure où l'objectif n'est pas de les niveler vers le bas. Dans cette perspective, l'Association tiendra, lors de son prochain conseil national, une conférence et des échanges portant sur l'avenir des régimes de retraite.

« Nous voulons outiller nos membres pour contrer certains mythes à l'effet que les personnes retraitées, notamment celles du secteur public, sont un fardeau pour l'État et pour les contribuables. Ces personnes ont largement contribué à se bâtir une rente décente. On ne leur a pas fait de cadeau. Aujourd'hui, grâce aux impôts et aux taxes qu'elles payent, elles aident à financer les services publics », a conclu le président de l'AREQ.

Profil de l'AREQ

Fondée en 1961, l'AREQ (CSQ) – Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec célèbre le 50^e anniversaire de sa fondation. Elle compte plus de 55 000 membres sur tout le territoire québécois. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source : Dominic Provost
Conseiller en communication
Cell. : 418 929-4082